



Section		Page
Siège de courtoisie		1 sur 3
Transport - Admissibilité	Date Le 18 juillet, 2017	Révisé Le 18 août, 2023
Préambule	Le Consortium de services aux élèves de Sudbury reconnaît que le besoin d'examiner au cas par cas existe pour une permission de siège de courtoisie aux élèves de 1 ^{re} année qui ne sont pas admissibles aux services de transport et aux élèves de 4 ^e année qui ne sont pas admissibles aux services de transport et dont l'adresse de transport dépasse 1 kilomètre et où il y a des situations spécifiques ou exceptionnelles. Les sièges de courtoisie ne seront accordés qu'au bénéfice de l'élève et ne doivent en aucun cas entraîner des frais élevés, ni créer de précédent ni pénaliser les élèves qui prennent déjà l'autobus.	
Procédures Opérationnelles	<p>Après avoir rempli le formulaire de demande de siège de courtoisie, signé par le parent, tutrice ou tuteur, une autorisation peut être accordée à un élève de 1^{re} année qui n'est pas admissible au transport ou à un élève de 4^e année dont l'adresse de transport dépasse 1 kilomètre qui n'est pas admissible au transport scolaire pour prendre un autobus vers et/ou de l'école, à condition que toutes les conditions suivantes soient remplies et comprises :</p> <ul style="list-style-type: none">• une place est disponible dans l'autobus;• l'arrêt d'autobus existe déjà;• le parent, la tutrice ou le tuteur accepte la responsabilité d'accompagner l'élève vers/depuis l'arrêt d'autobus existant;• le trajet d'autobus et la durée du trajet ne sont pas affectés;• le besoin est identifié pour toute l'année scolaire;• l'autorisation est accordée pour l'année scolaire en cours seulement. <p>Les demandes de siège de courtoisie seront acceptées au Consortium de services aux élèves de Sudbury à compter du 1er</p>	

	<p>juin de chaque année pour l'année scolaire suivante.</p> <p>Cette approbation de siège de courtoisie sera communiquée aux parents dès que les critères auront été examinés et que la disponibilité des sièges sera confirmée.</p> <p>Il est de la responsabilité du parent/tutrice/tuteur de planifier ses horaires pour l'année au cas où il n'y aurait pas de siège de courtoisie disponible.</p> <p>Si un autobus dessert deux écoles ou plus, le nombre de sièges de courtoisie dans l'autobus sera réparti équitablement entre les écoles.</p> <p>Il est de la responsabilité ultime du parent de s'assurer que l'élève monte dans le bon autobus et débarque au bon arrêt.</p> <p>Les demandes de modifications ponctuelles ou pour une durée limitée, telles que changer d'autobus pour rendre visite à des amis ou se rendre chez une gardienne lorsque les parents sont en voyage ou en vacances, ne seront pas considérées comme des demandes de siège de courtoisie et ne seront pas approuvées.</p>
<p>Responsabilités</p>	<p>Le parent/tutrice/tuteur doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • remplir un formulaire de demande de siège de courtoisie; • soumettre le formulaire au Consortium de services aux élèves de Sudbury au plus tôt le 1^{er} juin de chaque année pour l'année scolaire suivante; • accepter de respecter les responsabilités parentales telles que décrites dans la Politique M04 200 – Responsabilités des parents, tutrices ou tuteurs; et • reconnaître et accepter toutes les conditions auxquelles un siège de courtoisie peut être accordé. <p>L'élève doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • respecter les responsabilités des élèves décrites dans la Politique M04 201 – Responsabilités des élèves. <p>Le Consortium de services aux élèves de Sudbury doit évaluer la demande en fonction des critères établis suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le besoin d'équité entre les écoles, si un autobus est partagé par deux écoles ou plus en même temps; • la distance; • affecter les élèves approuvés à l'arrêt d'autobus le plus près de l'adresse indiquée sur le formulaire de demande de siège de courtoisie;

- | | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none">• tenir à jour une liste des élèves qui ont obtenu un siège de courtoisie. |
|--|--|

Si la demande de siège de courtoisie est refusée, le processus d'appel ne s'applique pas.